



CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION
de la Fonction Publique Territoriale
de Tarn-et-Garonne

**ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU JURY, DES CORRECTEURS
ET DES EXAMINATEURS SPECIALISÉS DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIÈME VOIE
CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE – SESSION 2026
spécialité ingénierie, informatique et systèmes d'information**

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

VU le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant le programme des concours et des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emploi des techniciens territoriaux ;

VU l'arrêté CON2023018 du 5 juillet 2023 portant ouverture des concours externe, interne et de troisième voie d'accès au grade de technicien territorial dans la spécialité Ingénierie, informatique et systèmes d'information,

VU l'arrêté CON2026003 fixant la liste des personnes habilitées à siéger en jury,

VU le PV de tirage au sort des représentants de la CAP B en date du 27 novembre 2025,

VU la désignation du représentant du CNFPT du 22 janvier 2026,

VU le règlement interne des concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Tarn-et-Garonne,

ARRETE

Article 1er : Composition du jury

Collège des élus	<p>LEBLANC Philippe, Président du jury Adjoint au Maire de Léojac (82)</p> <p>COULON Marie-Christine, Présidente du jury suppléante Maire de Savenès (82)</p>
Collège des fonctionnaires	<p>MAUBERT Philippe, Représentant CAP B Cadre d'emploi des Techniciens, CDG82</p> <p>PLOUX Émilie, Représentant du CNFPT Ingénieur principal, Service Opérationnel Numérique Direction Ressources - DG Environnement et Espace Public, Toulouse Métropole (31)</p>

AR Prefecture

082-288200025-20260323-CON2026007-AR
Reçu le 02/04/2026

Collège des personnalités
qualifiées

BERRUEZO Bastien, Ingénieur informatique et cybersécurité, Conseil
départemental du Lot (46)

HUC Élisabeth, Ingénieur Principal, Directrice des Systèmes d'Information
DGA des Ressources et de la Transformation Administrative, Conseil
départemental du Tarn (81)

Article 2 : Correcteurs des épreuves écrites et examinateurs spécialisés

En sus des membres du jury, sont désignés en qualité de correcteurs et d'examineurs spécialisés :

- BASQUES Cécile, attaché principal territorial, Coordinatrice du Pôle Informatique, CDG82,
- BRUN Éric, ingénieur principal, Responsable du Service Opérationnel Numérique Direction des Ressources Culturelles de Toulouse Métropole,
- CARABIN Jean-François, ingénieur, Chef de projet IA Data Direction de la Transition Numérique de Toulouse Métropole,
- COSTE Christel, Ingénieur principal, Pilote Schéma Directeur des Applications – PMO Pôle Application - Direction Transition Numérique, Toulouse Métropole,
- FUENTES Laetitia, conseillère municipale Commune de Garganvillar (82),
- LAGRAA Yassine, Technicien principal de 2ème classe, Responsable service application et projets informatiques, Mairie de Montauban,
- PAILLARES Bernard, Maire de Saint-Nauphary,

Article 4 : Publicité

Le Directeur du Centre de Gestion de Tarn-et-Garonne est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne.

Article 5 : Voie de recours

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat

Fait à Montauban, le 23 mars 2026



Le Président

Jean-Luc DEPRINCE

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 02.04.2026.....

Publié le : 02.04.2026.....